

BUREAUX : Rue Nain, 1.
Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT :
Le Nord de la France
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44
ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 16 JANVIER 1870

La séance du Sénat d'hier a été consacrée aux interpellations de M. de Maspas sur la politique intérieure.

M. Ollivier a pris la parole avec grand succès.

Après un vif débat, plusieurs ordres du jour ont été présentés. La rédaction suivante proposée par MM. de Sacy et Monnier de la Sizeranne, a été adoptée.

Le Sénat, acceptant avec confiance les explications que lui a données le gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Au Corps législatif, continuation de la discussion du règlement.

M. Lebouteiller a déposé un projet de loi aux termes duquel les sociétés de secours mutuels seraient libres désormais de nommer leurs présidents.

Plusieurs membres du centre gauche avaient l'intention de proposer un ordre du jour motivé relativement à la demande en autorisation de poursuivre M. Henri Rochefort.

Primitivement, cet ordre du jour avait été rédigé dans les termes suivants : La Chambre, confiante dans la vigilance et la fermeté du ministère, est d'avis de ne pas donner suite à la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort.

Mais, dans l'après-midi de vendredi, les signataires de l'ordre du jour, ont amendé leur rédaction première de façon à la rendre plus acceptable encore par le gouvernement. Voici la nouvelle rédaction :

La Chambre, confiante dans la vigilance et la fermeté du ministère, et rendant justice aux mesures qu'il a prises pour maintenir la paix publique, ne croit pas qu'il soit opportun d'autoriser les poursuites demandées.

Les membres de la droite qui sont opposés à la poursuite, n'ont pas encore arrêté définitivement la rédaction de l'ordre du jour motivé qu'ils doivent présenter.

Jusqu'ici, huit orateurs se sont fait inscrire pour combattre lundi la demande du procureur général près la cour de Paris ; ce sont MM. Ernest Picard, Emmanuel Arago, Jules Simon, le marquis de Piré, Guyot-Montpayroux, Jules Ferry, Léon Gambetta et Garnier Pagès.

Nous trouvons en outre dans les Débats ces autres détails :

Le centre gauche a tenu ce soir, vendredi, au Grand-Hôtel, une très longue séance. Le but de cette réunion était de discuter la question commerciale et de s'entendre sur la marche que doit suivre le centre gauche lorsque la demande d'interpellation se rapportant à cette question sera soumise la semaine prochaine au Corps législatif.

La réunion était beaucoup plus nombreuse que toutes les précédentes. Quelques membres du centre droit y assistaient ; il y avait en tout une cinquantaine de députés.

M. le marquis d'Andelarre présidait. M. Thiers était présent.

La séance allait s'ouvrir, lorsqu'on vit arriver le comte Daru et M. Buffet. Les deux ministres ont été invités à prendre place à la droite et à la gauche du président.

Au début de la séance, MM. de Dalmas et Latour-Du-Moulin ont appelé l'attention de leurs collègues sur une note publiée par le Constitutionnel et dans laquelle on annonce qu'un ordre du jour motivé doit être proposé lundi par quelques membres du centre gauche à propos de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort.

MM. de Dalmas et Latour-du-Moulin ont sollicité M. Thiers de faire connaître son opinion. M. Thiers a répondu qu'il n'était pas préparé à discuter un sujet aussi grave. Il ne pensait pas qu'on dût s'occuper d'une chose que de la question commerciale. Toutefois, il a déclaré qu'il était décidé à donner son appui au ministère dans cette circonstance. Néanmoins, il n'a pas hésité à reconnaître qu'aujourd'hui il vaudrait peut-être mieux que la demande en autorisation de poursuites n'eût pas été soumise à la Chambre.

M. de Tillancourt a interpellé alors les deux ministres pour savoir quelle était l'opinion du Cabinet.

Le comte Daru a répondu que le Gouvernement croyait que la poursuite devait avoir lieu, et qu'en agissant comme il l'avait fait, il était assuré d'être d'accord avec l'opinion publique. La ministre des affaires étrangères a déclaré ensuite que le ministère était si bien résolu à soutenir la demande adressée par le procureur général près la Cour de Paris, qu'il en ferait une question de Cabinet devant le Corps législatif.

Enfin, en réponse à une seconde question qui lui était posée par un membre de la réunion, il a ajouté que le Gouvernement considérait qu'il y avait urgence à ne pas ajourner plus longtemps le jour fixé pour la discussion.

En conséquence, la Chambre sera appelée lundi à se prononcer sur ce sujet.

MM. Brame et Thiers ont successivement pris la parole pour traiter la question commerciale.

La séance s'est terminée après minuit.

Malgré les déclarations faites vendredi soir dans la réunion du centre gauche, quelques personnes pensent encore, nous écrit-on de Paris, que les poursuites seraient abandonnées contre M. Rochefort.

J. REDOUX

C'est avec un vif regret que nous devons parler aujourd'hui de plusieurs

poursuites dirigées contre la presse. La Réforme est poursuivie pour deux articles de MM. Vermorel et J.-B. Clément, prévenus d'offense envers la personne de l'Empereur et les membres de la famille impériale et de provocations à commettre un crime. L'Eclair de Saint-Etienne est poursuivi pour provocation à la haine et au mépris du gouvernement. Un procès est également intenté à M. Paschal Grousset pour un de ses articles de la Marseillaise. Ainsi le ministère débute par trois procès de presse, sans compter la demande en autorisation de poursuites dirigée contre M. Rochefort. Ces nouvelles ne manquent pas d'affecter péniblement tous les amis de la liberté et surtout ceux qui, comme nous, ont accueilli avec confiance le ministère du 2 janvier. Non-seulement elles paraissent assez mal conçues aux espérances qu'on avait conçues du premier cabinet parlementaire et aux promesses que plusieurs de ses membres avaient faites ; mais elles ont encore le tort de tomber dans le moment le plus mal choisi.

Lorsque l'émotion de ces derniers jours est à peine calmée, on risque de la réveiller. Lorsque les adversaires du gouvernement se divisent, on les rapproche les uns des autres en les poursuivant. M. Flourens vient de donner sa démission de rédacteur de la Marseillaise et peu s'en faut qu'il n'aille accuser dans la Réforme M. Rochefort de trahison, pour s'être opposé à la marche du convoi sur Paris et sur le Corps législatif. Voilà où en sont les adversaires du gouvernement. Il semble que le gouvernement n'ait pas d'autre conduite à tenir qu'à les regarder faire. C'était une chose si facile que d'assister au spectacle de leurs querelles ! Au lieu de cela, le gouvernement risque de les rallier de nouveau contre lui et d'attirer sur eux, par des procès de presse, toute la faveur du public.

Il est vrai que M. Emile Ollivier a cherché à détourner le mal en proposant un conseil d'Etat à dû se réunir aujourd'hui en assemblée générale pour donner son avis définitif sur la question. On assure que M. Ollivier portera immédiatement le projet de loi à la Chambre, et qu'il réclamera l'urgence, afin que le procès de M. Rochefort vienne devant la nouvelle juridiction. Nous ne pouvons qu'approuver la réforme judiciaire dont M. Ollivier a pris l'initiative. Nous n'avons cessé de réclamer cette juridiction du jury et nous sommes heureux de voir que tôt ou tard c'est l'idée juste qui triomphe. Mais ici encore nous avons un regret à exprimer. Pourquoi ne pas laisser à une réforme excellente et approuvée de tout le monde, le caractère qu'il lui convient ? On dira que ce n'est point parce qu'il a reconnu la justesse de l'idée, que le ministère a établi la juridiction du jury ; mais qu'il l'a rétablie par nécessité et pour se tirer d'un mauvais pas. M. Rochefort en aura tout l'honneur. C'est pour M. Rochefort et par M. Rochefort que la presse aura reconquis un droit qu'elle a

réclamé inutilement pendant des années, avec une fermeté sage et infatigable. Voilà ce qu'on dira dans le public. Ainsi le gouvernement semble prendre à plaisir de grandir et de glorifier lui-même les adversaires qui lui causent le plus d'ennemis. Lorsque M. Rochefort était rédacteur du Figaro, on n'a pas eu de contentement qu'on ne l'ait contraint à en sortir. M. Rochefort a fondé la Lanterne. Le gouvernement s'est acharné contre la Lanterne et en a condamné l'auteur à l'amende et à la prison. On l'a fait aussi député de Paris. Aujourd'hui que M. Rochefort est député, que peut-on vouloir en faire de plus ? Il paraîtrait cependant, par tout ce qu'il se fait à son égard, pour lui, contre lui et à cause de lui, qu'on ne le trouve pas encore assez haut. (Journal de Paris)

Les traités de commerce DE vant le Sénat.

(Deuxième séance.)

Le mot de « sectaire » appliqué par M. Buffet à certains libre-échangistes, a paru malsonnant sur quelques bancs du Sénat, mais le mot est juste. Ce qui caractérise le sectaire, c'est une sorte d'ardeur intraitable qui supprime les faits et les raisons et ne tient compte de rien ; or, la pure nature du libre-échangiste se résume dans ces traits ; il se bouche les oreilles pour ne pas entendre crier les industries en souffrance ; il ferme les yeux pour ne pas voir les chiffres et les résultats accusateurs, et sa prétention est d'asservir le monde à ses implacables théories. Il y a des unités réalisables chez les diverses nations ; la vapeur et l'électricité rapprochent la grande famille humaine ; mais les rapprochements ne changent pas les lois essentielles de l'existence des peuples ni leur constitution native ; il ne sera jamais vrai que la France et l'Angleterre se ressemblent en rien, puissent prospérer dans les mêmes conditions. Le libre-échangiste « sectaire » se soncie peu de ces différences profondes ; il entend faire rouler le globe sous une même loi économique, tant pis pour les nations qui trouveront leur ruine en chemin.

Il faudrait, par cette grande question de liberté commerciale, fonder l'école du bon sens, qui écarterait toute exagération et monterait vers l'avenir avec une intelligence et prudente équité. C'est dans cette voie que le nouveau ministère semble vouloir monter ; M. Louvet a tenu un langage sincère et raisonnable, mais hésitant ; une netteté vigoureuse l'eût mieux inspiré ; sa ligne, qu'il s'agit de rendre plus précise et plus ferme, est bonne. Il ne doit pas se laisser arrêter ni par les vivacités dédaigneuses de M. Michel Chevalier, ni par les attaques de M. Rouher, qui eût mieux fait de défendre avec retenue ce qu'il a contribué à imposer, et à dix ans, avec tant de hardiesse. Peut-être aussi eût-il été de bon

tant que le président ne descendit pas de son siège pour faire de l'opposition aux nouveaux ministres dès leurs premiers débuts au Sénat.

M. Rouher, dans la séance d'hier, s'est exclusivement attaché à l'examen des décrets du 10 janvier, relatifs aux admissions temporaires en franchise des tissus de coton et des fers. Le régime des admissions temporaires, créé par le décret du 1er février 1861, et qui s'applique à l'industrie cotonnière et à l'industrie métallurgique, avait engendré des abus et des injustices ; des plaintes, de vives émotions, étaient nées de graves souffrances.

M. Louvet, dans la séance du 13 janvier, avait expliqué et justifié les deux décrets. M. Rouher n'est pas de l'avis de M. le ministre du commerce ; les admissions temporaires lui paraissent éminemment favorables au travail national ; il maintient comme un principe l'affranchissement de toute taxe douanière sur les matières premières destinées non pas à la consommation, mais à la transformation et à la réexportation. M. Rouher blâme donc le décret qui, après un délai de quatre mois, enlève aux tissus de coton l'admission en franchise temporaire, et l'autre décret qui, tout en permettant encore l'admission temporaire en franchise des fontes et fers bruts, exige qu'ils soient affectés à la fabrication ou à la construction de machines destinées à l'exportation. Les deux décrets sont, aux yeux de l'orateur, une œuvre de précipitation, une œuvre funeste.

M. Rouher, parlant avec son talent accoutumé, arabi le Sénat ; il a produit une impression restée entière après la réponse de M. Louvet ; il y avait un commencement de déroute quand M. Buffet, répondant à M. Baroche, qui invitait le nouveau cabinet à une sorte d'amende honorable, a fait à la fois justice de cet étrange conseil et justice du discours de M. Rouher. Le Sénat, avec une mobilité véritablement jeune, a applaudi M. Buffet comme il a applaudi M. Rouher, et du jour.

Mais de tout ceci se dégage une leçon pour le nouveau ministère. C'est que les anciens soutiens de l'empire autoritaire sont toujours là, guettant leurs successeurs, très-disposés à leur créer des embarras, et visiblement désireux de remonter sur la scène. Remarquons aussi que, parmi les journaux officieux, il en est plus d'un dont l'allure ne promet rien de bon au cabinet du 2 janvier. Nous l'engageons à ne pas oublier qu'il est en ce moment, avant tout et par-dessus tout, le ministère de l'opinion publique.

(Union)

Poujoulat.

Meeting de Périgueux.

Voici quelques détails sur la grande manifestation organisée par les maîtres de forges de la région du sud-ouest, qui a eu lieu à

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 17 Janvier 1870.

— 42 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

XIII

GEORGES DE SIMIANE A HENRI DE PIENNES.

(Suite.)

Elle ne se marie pas ! dit le chevalier ; et, si j'en crois le baron de Vendel, si je m'en crois moi-même, elle ne se mariera jamais. Ah ! mon cher comte ! vous êtes un homme dangereux ; mais, cette fois, je ne vous en fais pas mon compliment ; vous avez brisé le cœur d'une pauvre femme qui méritait mieux.

Cette parole de Valborg fut pour Georges le dernier trait de lumière. Il courut chez la comtesse, égaré, fou de douleur.

On lui dit que M<sup>me</sup> de Rudden était sortie. Il revint trois fois en deux jours, et, comme, à la dernière tentative, il voulait for-

cer la porte, qu'un groom n'osait pas trop défendre, le vieux valet de chambre accourut.

« Que veut monsieur ? demanda-t-il en reconnaissant Georges.

— Ne puis-je voir M<sup>me</sup> la comtesse ?

— On ne la voit pas !

— Pas même moi ? »

Le vieux serviteur le regarda sans répondre.

« Est-ce que M<sup>me</sup> de Rudden ne reçoit pas ? »

— Non, monsieur.

— Quand recevra-t-elle ?

— M<sup>me</sup> la comtesse ne l'a pas dit.

Georges rentra chez lui fort triste. C'était une de ces natures à la fois faibles et violentes, que les obstacles irritent. La femme qu'il ne pouvait plus obtenir était précisément celle qu'il était le plus près d'aimer. Les regrets se mêlèrent aux remords, et il entra dans une phase de tortures morales qui devint à ses propres yeux le commencement de l'expiation. Nadège ne s'aperçut de la tristesse de son mari que pour s'en plaindre ; elle laissa même échapper quelques mots de récrimination aigre, qui n'étaient guère propres à ramener le calme dans l'âme troublée du comte de Simiane.

A quelque temps de là, il rencontra M<sup>me</sup> de Bjorn ; il la connaissait un peu et savait qu'elle était l'amie intime de la comtesse. Il alla droit à elle. Maïa voulut l'éviter ;

mais il lui parut si malheureux, qu'elle n'en eut pas le courage.

« Si vous saviez ce que je souffre ! dit-il en l'abordant.

— Vous ne faites que votre devoir, » riposta la baronne.

L'amie de la comtesse était à peu près de son âge : c'était une blonde piquante ; un poète de la cour avait comparé ses yeux à deux petits feux follets. Ils en avaient l'inquiétude et l'éclat et le mouvement. M<sup>me</sup> de Bjorn n'était pas grande et méritait son surnom de petite baronne ; sans être belle, elle était charmante : ses joues, ses mains, ses épaules, logeaient dans leurs fossettes de petites nichées d'amours. Avec cela, vive, pétulante, le cœur sur la main, et la main ouverte ! Elle ne marchandait la vérité à personne, et se faisait assez craindre de ceux qu'elle n'aimait pas.

« Te n'ai pas l'honneur de vous reconnaître, dit Georges, qui savait que tout mauvais cas est niable ; de grâce, expliquez-vous.

— Non, ce serait trop long et c'est inutile. Si votre conscience ne vous a pas tout dit, je n'ai rien à vous apprendre.

Maïa parlait d'un ton qui ne permettait guère de réplique. Georges baissa la tête sans répondre.

« Voilà comme vous êtes tous, reprit-elle en le regardant fixement ; parce que vous savez vous faire aimer, vous croyez que

tout est dit et que l'on n'a plus rien à vous demander ; vous tuez une femme par votre insouciance et vos légèretés ; vous en épousez une autre pendant qu'elle se meurt, et il faut encore qu'on vous plaigne ! ajouta-t-elle avec une ironie d'autant plus poignante qu'elle la contenait davantage. Eh bien, non souffrez, monsieur, comme vous avez fait souffrir !... c'est maintenant ce qui peut vous arriver de mieux, s'il y a une justice là-haut !... »

— Mais regardez-moi donc ! s'écria Georges en lui prenant la main, et dites si je ne suis pas assez puni !

— Oui, reprit Maïa en s'alouissant, je vois que vous êtes malheureux, et cela m'aiderait à vous rendre quelque estime, si je pouvais oublier ce que je vois chaque jour... Ah ! si vous assistiez comme moi à ces tortures d'une âme brisée...

— Mais que je ne puis supporter ! dit Georges en se levant d'un bond. Chez elle ! allons chez elle ! je vous en supplie !

— Non, non ! je vous le défends : elle n'est point préparée à vous revoir.

— Comme vous voudrez ! » murmura-t-il en baissant la tête.

Maïa n'était point encore désarmée ; elle profita, elle abusa peut-être du silence et de l'abattement du jeune homme, et, sans pitié, avec cette éloquence particulière aux femmes, et qu'elles ont parfois à un si haut degré, quand la passion parle en elles, elle lui

peignit l'amour de Christine, si ardent, que, n'ayant plus d'autre aliment, il se dévorait lui-même ; si profondément dévoué, que, pour assurer le bonheur de l'autre, aucun sacrifice ne lui avait coûté, pas même le sacrifice de soi ; un amour tel, en un mot, qu'un homme ne le rencontre pas deux fois dans sa vie. Quant à son mariage avec le baron, ce n'était qu'une fable. L'idée ne venait point d'elle ; car jamais elle n'eût consenti à contrister un homme digne de son estime et qui souffrait pour elle ; et, cependant, elle ne l'avait point repoussé tout d'abord, parce qu'elle ne voulait point devoir l'amour de Georges à un scrupule ou à un remords.

« Et pourtant je l'aimais ! s'écria Georges, et de toute mon âme ! »

— Vous voyez bien que non, reprit Maïa, puisque vous en avez épousé une autre. Est-ce qu'elle n'était pas aussi jalouse que vous est-ce qu'elle n'a pas souffert autant que vous ! Cependant M<sup>me</sup> Borgiloff ne l'a pas jeté dans les bras du major.

Georges ne trouvait pas une réponse ; il éprouvait ce vertige qui nous prend quelquefois quand nous nous penchons sur les abîmes.

« Quittez-moi maintenant, dit la baronne ; il est deux heures ; il faut que je rentre chez elle. »

La suite au prochain numéro.